L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 20 MAI 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 mai.

La malle d'hier ne nous a rien apporté de nouveau.

Le navire *Warsaw*, capitaine Soule, arrivé samedi du Hâvre, d'où il est parti le 28 mars, nous a apporté des journaux de cette ville jusqu'au jour de son départ et de Paris du 26. Ces feuilles ne contiennent aucune nouvelle importante; nous en donnons d'ailleurs d'amples extraits.

Nous accueillons avec plaisir la communication suivante; sans doute les Français qui habitent cette ville s'empresseront d'adhérer au projet de l'auteur, et nous aimons à croire que les Louisianais ne se refuseront pas non plus à concourir à une œuvre méritoire que celle de venir au secours d'un homme qui, au temps de sa prospérité, n'a jamais fermé une seule fois l'oreille au cri de l'humanité souffrante. Il nous semble que M. le consul français ou quelque maison de commerce française pourrait se charger de recevoir les souscriptions.

(*Communiqué.*)

FRANCAIS, un des grands caractères de notre révolution de 1830, c'est d'avoir allié à la régénération politique la révision des turpitudes de la restauration. Les Bourbons avaient flétri, selon leurs maximes d'oppression, les actes démocratiques de 1793; le peuple, dans son triomphe, ne s'est vengé des échafauds et des cours prévôtales qu'en flétrissant les bourreaux et qu'en dédommageant les parents des victimes. Voilà ce qui, aux yeux de l'histoire contemporaine, passera pour le plus positif des résultats d'une insurrection gangrénée à son berceau, par l'incurie orléaniste, incurie que le peuple regardera toujours comme un résultat flagrant. Oui, l'errement du pouvoir du 9 août est une responsabilité si grave qu'elle ne s'éteindra même pas avec celui qui l'a suscitée, mais qu'elle rejaillira encore et qu'elle pèsera de toute sa vigueur sur l'hérédité orléaniste; tant sera grande la distance qui sépare juillet des mitraillades de juin.

Or, dans cet isolement de tout progrès, dans ce bannissement des intérêts populaires au profit de l'envahissement monarchique, dans le dédain injurieux que le parjure bave sur les plus purs patriotes, que faut-il faire? Se rallier tous à une même sympathie, arborer tous une énergie, une résistance sans fractions, et répondre aux provocations d'un pouvoir avili, par une collision grande et sans transaction. L'instant est venu d'y préluder; l'occasion s'offre aux Français de racheter l'existence politique d'un citoyen qui n'a jamais faibli dans nos débats. Commis laborieux, négociant probe et intègre, courageux défenseur des libertés publiques, il fut l'un des membres de cette fameuse opposition des 16 qui seule disputa aux cacrocs ministériels de 1819 le droit et la constitutionnalité de la charte. L'hôtel de M. Laffitte est en vente! l'asyle du citoyen désintéressé qui seul a donné la solution du désintéressement d'Aristide, que les écrivains modernes traitaient d'utopie. Dans toutes nos crises politiques de 1815 à 1833, bien des orateurs ont jeté le poids d'une dialectique nerveuse et austère; lui, il les seconda par sa haute influence, et les soutint par sa fortune. La France n'oubliera pas que, religieusement fidèle à la prescription de Manuel mourant, M. Lafitte recueillit Béranger, donna à notre chansonnier national le pain que l'égoïsme contemporain lui eût peut-être refusé; la France n'oubliera pas non plus qu'en juillet il transforma son hôtel en nouveau jeu de paume, qu'il présida sous la mitraille l'assemblée des députés patriotes; qu'il secourut la misère des ouvriers, et que tous ces différents bienfaits absorbèrent sa fortune qu'échancra aussi la malveillance des gens du juste-milieu; M. Lafitte fut le plus opulent citoyen de France; il a sacrifié toute son opulence pour le peuple; aujourd'hui qu'il est pauvre, c'est au peuple à nourrir son bienfaiteur; il ne doit point laisser sans asyle son plus sincère ami; il ne doit point laisser sans abri le front qui pendant trois jours s'abrita sous la mitraille, et pendant 16 ans brava l'échafaud des Bourbons! Non! voici le jour, ou jamais, de payer une grande dette nationale; le pouvoir actuel s'est montré riche d'ingratitude envers celui qui l'a créé; que le peuple, lui, se montre riche de reconnaissance! que l'on ne dise point du peuple de juillet: "il a laissé vendre l'asyle d'un courageux citoyen! L'hôtel de M. Lafitte est le Panthéon des hommes de juillet: on doit le conserver à celui qui l'a édifié.

Un des martyrs de la tyrannie orléaniste, le président Raspail, s'écriait aux assises de 1832: "Il faudrait enterrer sous les ruines des Tuileries, et tout vivant, le citoyen, surtout s'il porte le nom de roi, qui demanderait à la pauvre France 14 millions pour vivre!" Or, que faut-il faire pour le citoyen qui a donné à cette pauvre France ses 30 millions de fortune? Votre patriotisme vous le dira!

UN FRANCAIS.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 26 mars.

L'attitude que la France a prise dans les affaires d'Orient paraît inquiéter vivement le comte Pozzo di Borgo, et cet ambassadeur cherche à entraver les résultats, en répandant parmi les Russes qui séjournent à Paris qu'il craint que par suite, l'empereur Nicolas ne leur intime l'ordre de retourner dans leur patrie.

Nous regardons ces bruits comme tout à fait dénués de fondement, d'autant plus que l'union qui existe entre les cabinets de Vienne, de Londres et de Paris, relativement aux affaires d'Orient, a dû ouvrir les yeux à l'empereur de Russie et lui prouver qu'aucune de ces trois puissances ne souffrirait qu'il mît à exécution ses projets d'agrandissement. (*Journal ministériel.*)

—Les dernières nouvelles de Constantinople en date du 25, reçues par la poste de Vienne, confirment l'occupation de Smyrne par les troupes égyptiennes, comme nécessitée par le besoin de se mettre en communication avec la mer pour échapper au manque de subsistances dont l'armée d'Ibrahim était menacée.

—On nous mande de Vienne que l'évacuation des états romains par les troupes autrichiennes paraît devoir s'accomplir assez prochainement, et qu'elle n'a même été différée que dans l'attente de l'arrivée du nouvel ambassadeur français comte de Saint-Aulaire. Par sa conduite à Rome, ajoute-t-on, ce diplomate a prouvé qu'il était doué d'un caractère très-conciliant, et comme le même esprit de conciliation anime notre cabinet, on peut s'attendre aux résultats les plus satisfaisans. Peut-être même la fameuse question du désarmement général n'est-elle plus aussi éloignée de recevoir une solution, attendu que le comte de Saint-Aulaire recevra, dit-on, à cet effet, des instructions spéciales qui sont l'unique cause de son séjour prolongé à Paris.

Nous sommes heureux de pouvoir affirmer, en citant ces paroles de notre correspondant, que si les instructions dont il parle ne sont pas l'unique cause qui ait retardé le départ du nouvel ambassadeur, elles font en effet partie des négociations dont il est chargé.

(*Correspondance de l'Estafette du Hâvre.*)

—On se rappelle que le ministère français avait fixé à 25 millions le montant des réclamations élevées par les Etats-Unis pour des vaisseaux saisis et vendus sous la république. Le gouvernement n'a pas osé jusqu'ici présenter aux chambres un traité aussi désavantageux aux contribuables de France. Mais le gouvernement des Etats-Unis a pris nos ministres au mot et on assure qu'il a fait présenter hier par M. Rotschild un effet de quatre millions, que le trésor aurait laissé protester. On ajoute que M. Baguenault, qui l'avait endossé, l'a payé à M. Rotschild.

—Le bruit répandu ce matin que la nomination du général Sébastiani était un acheminement à une modification ministérielle, prend beaucoup de consistance.

On annonce que M. d'Argout va quitter le ministère.

—D'après des lettres de Vigo du 7 mars, les forces de don Pédro s'élevaient à 18,000 hommes et 1600 chevaux, indépendamment des secours qu'on attendait encore.

—On parle vaguement du projet de rendre la duchesse de Berri à la liberté; cette détermination nous paraît trop grave pour que nous puissions croire que le gouvernement l'ait prise à la légère: aussi, ajoute-t-on qu'un honorable pair va partir prochainement pour l'Allemagne, chargé de stipuler les garanties nécessaires, pour que le gouvernement puisse ouvrir sans danger les portes de la citadelle de Blaye.

—[illegible] général Sébastiani a reçu ce matin la visite du [illegible] de Belgique et du baron de Werther.

[illegible] en outre qu'il a fait prier MM. Dupin et [illegible] de se rendre à son hôtel, ce qui confirmerait [illegible] que l'honorable général est chargé de composer ou [illegible] de modifier un nouveau ministère.

—On annonce aussi que M. le ministre de l'instruction publique est dans l'intention de se retirer. (*Journal ministériel.*)

—On écrit de Patras (Morée), sous la date du 16 [illegible]

"Toutes les places fortes sont gardées [illegible] et occupées par les troupes royales bavaroises, et la tranquillité la plus parfaite règne actuellement en Grèce. Les rebelles qui avaient répandu l'alarme dans notre ville par leurs atrocités se conduisent beaucoup mieux depuis l'arrivée du roi Othon; il est certain que la seule apparition des troupes bavaroises suffira pour faire déposer les armes à ceux de ces misérables qui n'ont pas encore fait leur soumission. Les troupes françaises qui occupaient Napoli sont maintenant campées dans la plaine d'Argos, d'où elles se rendront dans quelques semaines à Athènes, et de là à Négrepont. Après une occupation de courte durée, on pense qu'elles livreront cette dernière ville aux troupes bavaroises. A Navarin, les troupes françaises ont déjà commencé à embarquer une partie des munitions et de l'artillerie."

—Les bruits de modifications dans le ministère, qu'on essaie de répandre de nouveau, n'ont aucune espèce de fondement. Ils ne peuvent venir que de faiseurs de nouvelles qui ont besoin de se tenir en haleine, ou peut-être faut-il les rattacher à quelques ténébreuses manœuvres de bourse. (*Journal ministériel.*)

—Il paraît que depuis plusieurs jours l'autorité craignait quelques manifestations de désordre par une partie de notre garnison restait consignée dans ses casernes.

L'ordre n'ayant été nullement troublé, et sur la demande des chefs de corps, cette consigne a été levée depuis hier. (*Ibid.*)

—On assure que des négociations sont entamées pour le mariage du prince royal avec une princesse allemande.

Nous croyons du reste que ce bruit mérite confirmation. (*Ibid.*)

—Le bruit s'était répandu dans Calais que le docteur Antomarchi, dernier médecin de Napléon, avait passé par notre ville portant dans son bagage la tête du prisonnier de Saint-Hélène. Quelques sceptiques doutaient du fait; cependant il était affirmé avec instance par des témoins oculaires. Un employé du port, ancien soldat de l'empire, avait aidé à la douane, à ouvrir la boite qui contenait cette relique, et avait reconnu, à ne pas s'y tromper, la figure de son ancien général.

De tout cela, ce qui est vrai, c'est que la tête est bien celle de Napoléon, mais en plâtre, c'est le moule que le docteur a pris aussitôt que l'empereur eut rendu le dernier soupir.

PARIS, 26 mars.

La *Gazette des Tribunaux* publie, sous le titre de *Chronique de Montbrison*, les détails suivans sur l'acquittement qui a excité à Marseille tant d'indignation:

"Le 15 de ce mois, le peuple de Montbrison, qui vit les accusés sortir libres et entourés de quelques adhérens qui les félicitaient tout bas, les regarda passer avec ce calme et ce silence qui semblait tenir de la stupéfaction. Le soir de l'acquittement, l'un des jurés, dînant dans une salle publique d'auberge, où se trouvait un assez grand nombre de personnes disait, en riant aux éclats: "Je les ai acquittés, mais je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu embrasser Mlle. Lebeschu."

"Ce résultat, au reste, prouve que, lorsque la cour de cassation, par son arrêt du mois d'août dernier, statuant sur la demande en renvoi, pour cause de sécurité publique, du procès du *Carlo Alberto*, attribuait juridiction à la cour d'assises de Montbrison, elle ne fut pas heureusement inspirée, et qu'il eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de rencontrer une cour d'assises située dans une localité où le carlisme pût déployer plus à son aise tous les élémens d'influence et de corruption. Nous ne rapporterons pas ici tout ce qui a été dit sur l'acquittement; nous serions obligés de reproduire des détails trop graves, trop affligeans, et ces sortes d'imputations ne se jettent pas dans le domaine de la publicité sans pouvoir au besoin en rapporter la preuve.

"Mais parlons de faits plus visibles, de faits qui se sont passés au grand jour: Nous avons vu des avocats de cette cause dîner à des tables particulières par suite d'invitations particulières, avec les jurés, et ces avocats n'étaient pas du nombre des inconnus de la cause, c'étaient les célèbres. Nous avons vu aussi l'un d'eux, en robe d'avocat, aller prendre par la main la femme d'un des jurés, la conduire dans la salle jusqu'à la place qui lui était réservée, et se multiplier auprès d'elle en attentions et complaisances de tout genre. Nous avons vu enfin des magistrats qui ont prêté serment au gouvernement actuel jouer un rôle plus ou moins actif. Ils ont constamment assisté aux réunions carlistes qui ont eu lieu ici, et plusieurs d'entr'eux n'ont pas déguisé leur joie de l'acquittement obtenu! Ajoutez à ces faits la coopération active, incessante de toutes les familles carlistes de Montbrison, et elles étaient en grand nombre, et vous aurez en petit le spectacle en grand que nous avons eu sous les yeux pendant toute la durée des débats du procès.

"A Blois, d'heureuse mémoire, nous avons vu boire à la santé des chouans acquittés; à Montbrison on ne pouvait faire moins. Un grand dîner par souscription, composé de quatre-vingts personnes à peu près, a donc été offert aux acquittés. Le *spirituel* Sala, comme l'a dit Me. Hennequin, a fourni le couplet carliste obligé. Tous les avocats de la cause assistaient à cette fête, où l'on devait couronner Me. Sauzet; mais soit par l'absence de fleurs, soit par la modestie du grand orateur lyonnais qui probablement n'avait pas voulu être couronné seul, fût-ce même par la main de touchantes dames des atours de la duchesse de Berri, la cérémonie n'a pas eu lieu. Autour de ce banquet le peuple veillait; on attendait la sortie; les chants, les cris de joie auraient trouvé une riposte vigoureuse; les dîneurs bien avertis, ont donc quitté la table sans bruit et sans éclat; et ils firent bien!

"Mais si l'on s'amuse, l'on sait prier aussi au camp carliste. Le dimanche qui suivit la mise en liberté, toute la réunion s'est rendue à l'église Notre-Dame, et a occupé la chapelle de la Vierge, où elle a entendu dire deux messes de suite, la petite et la grande. M. de Forani, subrogé-tuteur du *Carlo-Alberto*, a fait mieux que les autres: il a communié à la grande satisfaction de tous ses amis politiques.

"Toutefois un petit incident a failli troubler cette touchante parade de recueillement. Au moment du *Domine, salvum fac regem*, MM. de Candolle, Sala et autres se sont levés pour se retirer, et leur sortie a excité plus d'une rumeur. "Voyez, disait-on, ces carlistes; ils ont beau faire, on chantera de même!.."

"Dans ce moment, nous n'avons plus à Montbrison que Mlle. Lebeschu, en compagnie de son père. On dit que cette ex-jeune dame des atours a le projet de se rendre à Blaye pour assister à l'accouchement de Mme. la duchesse de Berri....

"Au milieu de tous ces élémens divers d'inquiétudes, d'excitation, de mécontentement, la ville de Montbrison n'a pas cessé un seul instant d'être calme et tranquille. La curiosité est le seul sentiment qui ait un peu excité les esprits. Quant à la faction carliste, elle fait sonner bien haut ce petit triomphe, et toutes ses feuilles s'apprêtent à l'exploiter. Mais quand on a vu les choses de près, on reconnaît que tout cela est bien misérable."

PARIS, 26 mars.

Dans un de ces articles intitulés *nouvelles de Blaye*, que les journaux légitimistes encadrent dans des bandes funèbres, la *Gazette de France* dit que l'avis reçu à Prague de la maladie de poitrine dont la duchesse de Berri est menacée y a produit un effet si pénible que la Reine MARIE THERESE, *au moment de partir pour Vienne*, a été obligée de remettre son voyage. La reine *Marie Thérèse!* Le roi Henri V est-il mort? aurait-il été renversé de son trône *in partibus* par une révolution de palais? Sa naissance mystérieuse et la grossesse actuelle de *Madame* auraient-elles rendu suspecte à ce point la légitimité du fils posthume du duc de Berri qu'elle lui serait maintenant contestée par la famille même de sa mère? Les publicistes de la branche aînée doivent à leur parti, sinon à la France, qui s'en inquiète peu, des explications catégoriques sur cette intronisation nouvelle. (*Constitutionnel.*)

PARIS, 24 mars.

Hier soir il y a eu de nombreuses réunions de pairs et de députés, et comme de raison, on s'y est beaucoup entretenu de l'entrée au ministère de M. le général Sébastiani.

Malgré le silence du *Moniteur*, on persiste à penser qu'il va y avoir des modifications dans le nouveau cabinet et que le nouveau ministre pourrait bien être appelé à remplacer M. le maréchal Soult au ministère de la guerre.

Au surplus, tout est encore dans le vague jusqu'ici. (*Journal ministériel.*)

—Ce matin M. de Broglie, après une conférence assez prolongée avec M. l'ambassadeur d'Autriche, s'est rendu au château où il a trouvé M. le général Sébastiani.

Ces deux ministres sont restés quelque temps avec le roi; de retour à son hôtel, M. de Broglie a fait partir un courrier pour Londres. (*Ibid.*)

PRUSSE.

BERLIN, 15 mars.

En vertu d'un ordre du cabinet, les bataillons de nos régimens de ligne sont réduits aux deux tiers de leur effectif, c'est-à-dire à 360 hommes. Il en résultera pour le trésor une économie de sept millions de thalers, c'est pourquoi nos fonds publics ont monté dans les derniers jours, parce que l'on considère la réduction opérée comme le signe le plus certain de la paix. Le temps de service qui était d'un an pour les volontaires est réduit à 8 mois, et l'année prochaine, il ne sera point levé de remplaçans.

HOLLANDE.

LA HAYE, 22 mars.

Le paquebot anglais est enfin arrivé hier, venant de Londres. Parmi les voyageurs se trouvait le baron H. Van Zuylen, de retour de sa mission à Londres, ainsi qu'un employé du ministère des affaires étrangères anglais, porteur des dépêches de lord Palmerston pour l'agent anglais à La Haye.

Sitôt que M. Zuylen mit pied à terre, il se rendit chez M. le baron Wilstock pour lui donner communication des dépêches dont il était porteur. Après une longue conférence, le ministre et l'ambassadeur se rendirent au palais, où ces deux personnages furent reçus en audience particulière par le roi.

On raconte que pendant l'entretien qui eut lieu au palais, le roi questionna beaucoup M. Van Zuylen sur les intentions définitives de lord Palmerston vis-à-vis de la Hollande, et surtout sur l'opinion de la haute classe anglaise.

M. Van Zuilen répondit de son mieux aux questions pressantes de son souverain, mais il appuya particulièrement son raisonnement sur la capacité de M. de Talleyrand, qui tenait à cœur de terminer la question belge d'après les vues exprimées dans les premiers protocoles, et notamment dans le traité du 15 novembre 1831.

Cette réponse parut arrêter un moment, l'emportement du roi Guillaume, mais revenu à lui, il se leva avec colère, et dit: "Talleyrand n'est qu'ambassadeur, moi je suis roi, et s'il tient à terminer nos affaires d'après ses propres vues, moi je tiens à ce qu'elles ne soient dérangées qu'en l'honneur de la Néerlande. Nous avons souffert pendant deux ans, et nous sommes prêts encore à languir pendant deux autres années s'il le faut."

Nous pouvons considérer ces paroles comme textuelles, elles ont été rapportées dans la chambre par M. Van Zuylen lui-même.

La seconde chambre des états-généraux s'est réunie hier. Elle a adopté, à une majorité de 50 voix, le projet de loi qui modifie le 12e. titre du 3e. livre du code civil.

Au milieu de la séance, M. Van Suchtelen dit que, puisque M. Van Zuylen est arrivé, il désire être éclairé sur la situation des affaires étrangères. Il fait la proposition d'envoyer chercher le ministre des affaires étrangères; cette proposition est appuyée. Un message est envoyé au ministre qui s'empresse de répondre que M. Van Zuylen n'étant arrivé que le matin, il lui était impossible d'accéder aux vœux de la 2e. chambre, mais qu'il allait s'occuper de rédiger le rapport dont il doit donner communication aux deux chambres sous peu de jours. La chambre est entièrement satisfaite de l'explication donnée par le ministre.

L'état de nos négociations avec Londres est toujours le même. M. Van Zuylen, en homme énergique et diplomate habile, n'a dépassé en rien les instructions qui successivement lui ont été transmises par son gouvernement.

Nous savons que parmi les dépêches dont M. Zuylen a été porteur se trouve une lettre de sir Palmerston, qui propose d'abolir tous les protocoles qui ont été faits pendant la mission de ce diplomate, ainsi que le traité du 15 novembre, et de recommencer les négociations avec M. Dedel comme si rien n'avait été fait. Je puis vous assurer que cette concession sera faite si l'on veut nous rendre nos prisonniers. C'est dans les premiers jours de la semaine prochaine que je pourrai vous envoyer le texte de ces différentes pièces, attendu que ce n'est qu'à cette époque qu'il en sera donné communication aux deux chambres.

ESPAGNE.

MADRID, 14 mars.

Le départ de l'infant don Carlos est l'objet de toutes les conversations. On en parle publiquement et on se demande si la permission donnée est effectivement un exil.

Les personnes qui d'ordinaire sont bien informées, prétendaient que le frère du roi est chargé d'une mission politique près de don Miguel, et cette mission ne serait autre que le mariage de dona Maria avec le fils aîné de don Carlos.

Cette nouvelle combinaison, pour terminer la question portugaise, paraît être la véritable cause du départ, et rapproché de toute la famille de don Carlos. La princesse de Beyra serait la régente du royaume pendant la minorité des nouveaux mariés. Le temps, du reste, nous apprendra le fin mot de cette affaire, car aujourd'hui on n'avait que des conjectures qui sont plus ou moins vraisemblables. Les apostoliques sont d'autant plus pénétrés de cet événement qu'ils étaient parvenus à monter quelques bandes qui parcouraient les provinces de Navarre, Alava, Asturies et Vieille-Castille. Tous les complots de ces bandes pervers sont et seront à l'avenir entièrement déjoués, car les hommes modérés viennent de faire une espèce d'association nationale pour aider le gouvernement dans le complément de ses mesures.

Il circule dans notre capitale, depuis quelques jours, une espèce de manifeste incendiaire signé Calomarde, publié en France par cet ex-ministre, et qui a été introduit chez nous. Il se termine par un appel aux partisans du trône et de la religion pour engager les Espagnols à se soulever en masse pour détruire, dit-il, le règne d'une femme qui conduit son pays à sa complette ruine. Plusieurs arrestations ont été faites depuis deux jours dans notre capitale, et on a trouvé chez M. D. de O...., français, un nombre considérable d'exemplaires de ce manifeste incendiaire.

Hier sont arrivés dans notre capitale, parfaitement escortés, deux moines qui ont été arrêtés à Talavera de Reyna. Ils sont complices d'un mouvement insurrectionnel qui devait éclater dans Madrid le jour de la convocation des cortès. Ces deux moines ont été transférés dans la prison dite *Carcel de Corte*.

Le jour du changement de notre ministère n'est pas encore fixé. M. Zea est parfaitement assis, et il sera difficile d'obtenir du roi son renvoi. Cependant le jour de la convocation de nos chambres législatives est fixé au 21 du mois prochain. Nous espérons que la publication d'un acte si important ne sera plus ajournée.

AVIS.—Le comité nommé par les négociants et autres, de la Nouvelle-Orléans, signataires d'un mémoire adressé au Président des Etats-Unis pour se plaindre de la conduite officielle de Mr. Martin Gordon, collecteur du port de la Nouvelle-Orléans, s'occupe maintenant, conformément à la demande du Secrétaire de la Trésorerie contenue dans la lettre suivante, de spécifier les faits sur lesquels ils s'appuient pour soutenir les allégations portées par eux dans le dit mémoire.

Le comité prie les personnes disposées à faire quelque communication à ce sujet, de les adresser à Wm. L. Robeson, président du dit comité, ou à
W. A. GASQUET, *secrétaire.*

Département de la Trésorerie, 16 avril 1833.

Messieurs—Le Président ayant lu le mémoire que vous lui avez adressé relativement à la conduite officielle du collecteur de la Nouvelle-Orléans, m'a chargé de vous informer qu'avant de pouvoir former une opinion à ce sujet il croit convenable que les actes dont vous vous plaignez soient spécifiés et que le collecteur ait l'occasion de présenter sa défense.

Vous êtes donc priés de spécifier les actes de tyrannie, de persécution d'insulte et autre conduite inconvenante que vous alléguez avoir été commis par lui envers qui et à quelle époque ils furent commis, les noms des personnes qui ont une connaissance personnelle de ces actes, toutes choses, vous le comprendrez bien, nécessaires pour que le collecteur ait les moyens nécessaires de se défendre.

Une copie de votre communication et de cette lettre sera aussitôt transmise au collecteur, et on propose que si des allégations spécifiées, ainsi qu'il est recommandé ci-dessus, sont envoyées au département, on en enverra aussi une copie au collecteur.

Je suis, respectueusement, votre obéissant serviteur,
(Signé) LEWIS McLANE, *Secrétaire de la Trésorerie.*
MM W. L. ROBESON & Co. et autres, Nlle-Orléans. 20 mai

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Wm. Badger, Harris, Portsmouth, L H Gale.
Navire North Star, Benedict, Liverpool, S Thompson.
Navire Mount Hope, Green, Havane, L H Gale.
Navire Sarah, Ralston, Atwater, Laguna.
Brick Sarah Ann Alley, Lynn, Richmond.
Brick B. Mezick, Cockerill, Liverpool.
Brick Leo. Higgin, Baltimore, L H Gale.
Brick Cybell, Appling, Boston, Lavalde et Co.
Goël. Itzmeal, Molanos, Havane.
Goël. Hurkura, Summers, Newburyport, Harrison, Brown & co.
Goël. Pearl, Cheate, Rio-Grande.
Goël. Hannah et Elizabeth, Clair, Apalachicola.
Goël. Francisco, Alozinó, Campêche, J Fernandez.
Goël. Oscar, Mora, Matanzas, Capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Porpoise, ayant mis sa rémorque en mer, et ramené le navire Warsaw, du Hâvre.
Navire Calumet, Chase, de Liverpool.
Navire Warsaw, Soule, du Hâvre.
Bat. à vap. Vermillion, de St. Martinsville.
Bateau à vapeur Watchman, Reed, de Ouachita.
Bateau à vapeur Friend, Brott, de La Fourche.
Bateau à vapeur Telegraph, Shelleck, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre pour la Nlle. Orléans:
Navire Helvetia, le 1er. avril.
Navire Sarah, incessamment.
Navire Salem, le 5 ou 10 avril.
Le navire La Loire, parti d'ici, est arrivé le 24 mars.

AVIS.—Les consignataires des marchandises par le navire français LA JEUNE GABRIELLE, capit. Dumas, sont priés d'envoyer leur permis à bord 18 mai.

☞ Le capitaine ni le consignataire du navire français LA JEUNE GABRIELLE, ne paieront les dettes que pourraient contracter les gens de l'équipage du dit navire pendant son séjour en ce port. 18 mai

Compagnie de Navigation d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 18 mai 1833.

A UNE assemblée spéciale des directeurs, tenue ce jour, il a été

Résolu, qu'à dater d'aujourd'hui tous les bâtimens entrant au bayou St. Jean devront payer un droit de *cinquante cents* par tonneau, bien entendu que tout bâtiment ayant un double-fond ou toute chose tendant à réduire son tonnage réel, devra payer un droit additionnel de vingt-cinq cents, de manière à ce que ces dits bâtimens aient à payer un droit équivalant à celui qu'on prélevait ci-devant, de soixante-quinze cents par tonneau; et que les bâtimens arrivant sans chargement obtiendront une réduction de demi-droit.

Extrait des minutes.
20 mai—6 JAMES W. MURRAY, *secrétaire*

Bureau de la Presse à Coton à vapeur, Nouvelle-Orléans, 18 mai 1833.

DES propositions seront reçues, durant ce mois, des contracteurs, pour des piliers en bois pour la continuation et dans l'encaissement du wharf. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la compagnie, depuis 4 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi.
20 mai WM. HUDSON, secrétaire

AVIS—Un nègre âgé d'environ 18 à 20 ans, bien constitué, taille d'environ 5 pieds 4 ou 5 pouces, s'est présenté à moi pour échanger un billet de banque de cent piastres, et voyant qu'il n'en connaissait pas la valeur j'ai eu lieu de penser que ce billet avait été volé. Pendant que je cherchais le commissaire Dévergés pour faire arrêter ce nègre, il s'esquiva. Celui à qui ce billet appartient peut s'adresser à moi, sous la halle aux boucheries, ou rue Casa-Calvo, No. [illegible]; le dit billet lui sera remis s'il prouve qu'il lui appartient, et en payant les frais.
20 mai—☞ ROUCHARD.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James Patten a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Kinkaid décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
20 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103. 3 avril

---

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Exposé pour la dernière fois.—Paris, Londres, St. Petersbourg, l'incendie de Moscow en 1812, la colonne de la place Vendôme à Paris, une grande éruption du mont Vésuve, un régiment de chasseurs, passant la revue sur les Esplanades de [illegible], la place du Carrousel et le château de Tuileries à Paris, Marseille, Montauban, le Hâvre de Grâce et Toulouse.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours depuis 6 heures du soir jusqu'à 10, [illegible] où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est [illegible] la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'[illegible] crépuscules. 20 mai—1m

SPECTA[illegible]LAGE DE VERRE, [illegible] No. 92.

M. FIN[illegible] remerciments aux habitants de [illegible] pour la bi[illegible] dont ils ont h[illegible] et il a l'honneur de prévenir que [illegible] soufflage de verre [illegible] dans le cou[illegible] M. Finn désire rappeler au public [illegible] la dernière occasion d'admirer cet art curieux et intéressant. Les différentes productions qui en sortent sont très propres à offrir comme présent à des parents ou amis.
[illegible] 50 cts.—Enfants moitié prix. Ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 2 mai

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

LES membres de la compagnie sont requis de s'assembler aujourd'hui à la Bourse, à 3 heures de l'après-midi, pour rendre les honneurs militaires à leur frère d'armes, FABRE DAUNOY, décédé hier.
Par ordre,
20 mai [illegible] LABOURDETTE, maréchal des logis cf.

M. AUGUSTE BELLOUGUET, avantageusement connu dans cette ville, pouvant disposer de quelques heures [illegible], s'offre à donner en ville des leçons de MUSIQUE *vocale et de* PIANO. S'adresser rue [illegible], No. 12. 20 mai—6

100 [illegible] SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, et à vendre par [illegible] GRAY, DURRIVE & Co. 38, Nlle. Levée

EN débarquement du navire [illegible] venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge vieux, bonne qualité, à vendre par [illegible] & F. LABATUT. 20 mai

A VENDRE.—200 pièces Toile d'emballage du Kentucky et 40 rouleaux corde, s'adresser à DUBERTRAND et LEGENDRE, rue St. Louis, No. 126. 20 mai

AVIS.—La société verbale qui existait entre *François Henry* et *Jean Louis Jonau* est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour, F. Henry continue seul les affaires.
F. HENRY,
J. L. JONAU.
[illegible]—3

A VENDRE.

LE soussigné offre à l'amiable d'ici au dernier jour du mois, les terrains ci-après désignés, de grande valeur, comme suit:

Un Terrain situé rue Plauché, ayant 40 pieds de face sur 140 de profondeur, sur lequel est bâtie une maison composée de 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, ayant cuisine dans la cour, &c.

Un Terrain contigu au premier, de 40 pieds de face à la rue Plauché sur 140 de profondeur, sur lequel est construite une maison composée de 2 appartemens, [illegible] et une galerie.

Quatre terrains contigus aux précédents, ayant 40 pieds de face à la rue Plauché, sur 100 pieds (mesure française) de profondeur. Ces terrains faisaient partie de ceux de la propriété [illegible], et ils sont désignés par les Nos. 17, 18, 19, 20, [illegible] le plan déposé chez M. O. de Armas, notaire [illegible].

Ces propriétés seront vendus à 6 et 12 mois de terme, payables en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
20 mai—2 F. [illegible]

BELLES PROPRIETES A VENDRE.

LE soussigné devant donner tout son temps à la place qu'il occupe, recevra des propositions pour les propriétés ci-après décrites, et s'il n'en a pas disposé d'ici au 31 de ce mois, elles seront vendues à l'encan peu de jours après, à des conditions avantageuses qui seront connues d'avance.

Les plans sont exposés à la Bourse accompagnés d'un plan figuratif des environs pour mieux en indiquer la situation. La majeure partie se trouve dans la proximité d'établissements qui contribueront à en augmenter journellement la valeur, et dans un quartier dont l'importance commerciale se développe naturellement de plus en plus; en sorte qu'elles offrent une perspective d'un bon placement de capitaux.

Elles consistent,

PLAN A.

Trois TERRAINS situés rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe, immédiatement au-dessous de la propriété de M. Jos. Pilié, voyer de la ville

PLAN B.

Deux TERRAINS, dans le premier îlet du faubourg Marigny, faisant face au Chemin à Coulisses et ayant une issue à la rue Victoire par un passage de 12 pieds commun à divers lots.

PLAN C.

Huit TERRAINS faisant partie de l'îlet borné par la Levée, les rues du Port, de la Victoire et St. Ferdinand.

Une MAISON et MAGASIN à 3 étages, formant l'encoignure de la Levée et de la rue du Port, avec un entrepôt sur la rue du Port, ayant cuisine et chambres au do[illegible]

[illegible] MAGASINS [illegible] face à la Levée, formant la [illegible] bâtis sur des terrains de 22; [illegible] profondeur et ont droit à une [illegible] un passage de 10 à 12 pieds.

[illegible] TERRAINS côté du nord de la rue de la Victoire, entre les rues d'Enghien et St. Ferdinand.

PLAN D.

Deux LOTS DE TERRE dans le faubourg De Clouet, l'un ayant 56 pieds de face à la Levée, sur 300 pieds environ de profondeur.

L'autre 70 pieds face et 296 à 299 pieds de profondeur.

PLAN E.

Un îlet situé au faubourg Washington, borné par les rues de France, Amour, Lesseps et la Promenade des Bons Enfans.

PLAN F.

Trois TERRAINS contigus, faubourg Franklin, dont l'un forme l'encoignure des rues Sobdelle et des Champs Elysées.

Le soussigné disposera aussi à l'amiable de quelques unes des actions qu'il possède dans les Compagnies d'Assurances des Négociants, du Chemin-à-Coulisses du Lac Pontchartrain, de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée et des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
20 mai—6,3ps CHS. LESSEPS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Jefferson.—*Cour des Preuves.*—Succession de feu Calthazard Dusuau.—Il sera vendu mardi, 25 juin courant, à 11 heures du matin, sur les lieux, à 15 milles au-dessus de la ville de la Nlle.-Orléans, sur la rive droite du Mississipi, une pièce de terre ou plantation sans aucune bâtisse dessus, située au dit endroit, mesurant 19 arpens et 23 toises fesant face à la dite rivière et les lignes fermant de 13 dégrés 12 minutes 30 secondes sur une profondeur de 40 arpents bornée d'un côté par la propriété de MM. Eugène Fortier & Co., et de l'autre par celle de M. Joseph Dusuau.

2°. Une pièce de TERRE [illegible] 51 acres de superficie, achetée des Etats-U[illegible] partie derrière la pièce de terre ci-dessus i[illegible] partie derrière la terre vendue par Balth[illegible] Dusuau.

3°. Et les esclaves [illegible] FRAN-COIS, VICTORIN [illegible]

Conditions: Les deux pi[illegible] payables comme suit, savoir [illegible] 1er. mai 1836 et ½ le 1er. mai 1837, [illegible] billets payables le 1er. mai 1835 et 183[illegible] satisfaction avec hypothèque spéciale jus[illegible]
Paroisse Jefferson, 17 m[illegible]
20 mai—5, 1ps.

DEMANDE[illegible]

ON désire trouver une [illegible] famille, d'un loyer modéré [illegible] qui aurait la propriété susdite, pourra s'[illegible] Rue de la vieille Levée, No. [illegible]
20 mai.

COUR DES PREUVES.—[illegible] le Registre des Testamens.—Mardi, 25 juin [illegible] à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Marguerite Landreaux, décédée épouse du sieur Julien Vienne, la propriété ci-après désignée:

Un LOT DE TERRE situé au bayou St. Jean, de forme irrégulière, ouvrant sur le premier, mesurant 2 arpents 29 pieds face au bayou, sur 10 arpents 14 toises de profondeur, borné par les propriétés de Jarreau, et des héritiers d'Hébécourt, Alpuente et Macarty, et ayant à peu près une superficie de 34 arpents, ensemble deux maisons de maître, existant sur le dit lot de terre, l'une haute et l'autre basse, cuisine hangard &c.

Conditions de la vente: 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale; et divisés par coupons, ainsi qu'il conviendra à l'administrateur de la susdite succession.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par Félix de Armas, not. public, aux frais de l'acquéreur. 20 mai

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 29 avril 1833.

LES Actionnaires de cette Banque sont prévenus, par le présent, que par suite d'une délibération de la Direction, une assemblée des dits actionnaires aura lieu dans la maison de banque, samedi, le 18 mai prochain, à 4 heures de l'après-midi, afin de prendre en considération la 6e section d'un acte de la Législature intitulé "Acte pour incorporer la société d'Agriculture de la Louisiane," émettre leur opinion et délibérer sur son contenu.

Les actionnaires et leurs fondés de pouvoirs sont priés, de la manière la plus particulière, de s'y rendre exactement, attendu qu'il convient que l'assemblée soit aussi nombreuse que possible, des questions importantes qui naissent des dispositions de cette section devant y être agitées.
29 avril—18 RICHARD RELF, caissier.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par BENJ. BOOTH & CO. 13 mai

---

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS,
Et autres lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur VERMILLON, capitaine J. W. Dough, est prêt à prendre du frêt et partira pour les lieux ci-dessus, mardi 21 courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GRAY, DURRIVE & CO.
20 mai No. 38, rue de la Levée.

POUR LA HAVANE.

La jolie goëlette ANITA, capitaine Granados, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à
15 mai J. DUFART.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre CANADA, capitaine Knight, partira mercredi prochain, 15 courant, et prendra quelques passagers, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à
HARRISON BROWN & CO.,
13 mai rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, partira sous peu. Pour fret et passage, il y a d'excellents emménagemens, s'adresser à bord, ou à
13 mai HARISSON, BROWN et Co.

POUR NANTES.

Le navire français CECILIA, capitaine Arnaud, quittera ce port, vers le 1er. juin. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
11 mai J. MAGER.

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier L'AIMABLE-MARIE, capit. Fabre, partira pour le dit port le 25 mai, ayant toute sa cargaison engagée. Pour passagers seulement, qui seront parfaitement logés et nourris s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à
11 mai P. E. & O. SORBE

POUR MATAMOROS,

La jolie goëlette PASSAIC, venant d'être construite, est calculée de manière à pouvoir entrer en tout temps, dans les diverses barres du Mexique; elle ne cale, chargée, que 4 pieds environ. Pour fret ou passage, ayant une belle chambre, s'adresser à M. Baron, ou à
J. DUFART,
9 mai rue Royale, No. 109.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HERACLIDE, capitaine Cook, partira sous peu de jours, 20 passagers peuvent être convenablement logés. Pour fret ou passage, s'adresser à
8 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

La goëlette neuve et fin voilière, ELIZA-WILLIAMS, capitaine Brown, ayant une partie de son chargement engagée est maintenant prête à la recevoir en face de la Douane, et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levée, No [illegible]

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette DORCHESTER, capitaine C. S[illegible] fin voilier, doublée et chevillée en cuivre, [illegible] partie de son chargement engagée, partira [illegible] pour le dit port. Pour fret ou passage [illegible] ou à
SIMON CUCULLU.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière NEW-PACKET, capitaine Ramsdale, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
HARRISON, BROWN et Co.
27 av rue Royale, No. 117.

A LOUER.

Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
17 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

LOTERIE DU CANAL DE L'UNION.

Classe No. 9, tirée le 4 mai 1833.

LOTERIE DE 66 NUMEROS—10 NUMEROS TIRES.

PROSPECTUS

1	LOT DE	$20,000	est	$20,000
1	"	7000	"	7000
2	"	1600	"	3200
2	"	1500	"	3000
2	"	1270	"	2540
2	"	1250	"	2500
20	"	1000	"	20000
20	"	500	"	10000
70	"	100	"	7000
56	"	50	"	2800
112	"	30	"	3360
112	"	20	"	2240
2240	"	10	"	22400
15400	"	5	"	77000
18040 Lots,		Montant à		$163,040
27720 Blancs.				

BILLETS—5 PIASTRES.

☞ Le tirage est attendu de la Mobile, Samedi prochain.
YATES & M'INTYRE, directeurs,
16 mai S. J. SYLVESTER, Mobile, Alb.

60 BARILS mélasse de Rafinerie, propre à l'usage des familles et à l'approvisionnement des bâtiments, à vendre par
JEANFREAU, rue de la Levée, No. 47,
17 mai—3 faubourg Marigny.

REÇU par le navire Cécilia de Nantes, 200 douzaines paniers et demi-paniers guignolet d'Angers; 500 boites Sardines à l'huile, importés et à vendre par
CARRIERE & BORDUZAT,
17 mai rue St. Louis, No. 11.

A VENDRE.—15 boucauts sucre de première qualité et 1200 gallons de mélasse, s'adresser à l'éditeur de l'Abeille. 17 mai—4, 2ps

IL a été trouvé hier, un rouleau de billets de banque.—Le propriétaire pourra le réclamer en prouvant que cette somme lui appartient et en payant les frais du présent avis. 16 mai—3

MELASSE.—Les soussignés offrent à vendre, 200 boucauts de Mélasse, qu'ils recevront dans dix jours
TOURNE & BECKWITH,
16 mai Nouvelle Levée, No. 15

AVIS.—Un élève en pharmacie, sachant parler l'anglais et le français trouverait à se placer chez
L. GAMOTIS,
16 mai rue du Camp, No. 33.

A. J. DE ATOCHA vient de recevoir et tient constamment un assortiment d'excellents cigarres de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55. 16 mai.

AVIS.—M. Jacques César Arnand, partant pour France, prévient le public qu'il laisse son gendre Jean Cassière, chargé de sa procuration pour gérer ses affaires pendant son absence. 15 mai—3.

100 CAISSES Sucre blanc, 1ère. qualité, reçues par la goëlette Anita, et à vendre par A. Baron, ou à
15 mai J. DUFART.

60 BOUCAUTS plats cotes et épaules fumés, en débarquement et à vendre par
15 mai LOBRE & ORAIN.

LITHOGRAPHIE.

Rue de Chartres, No. 152.

M. ZIMMER a l'honneur de prévenir le public qu'il continue de lithographier à des prix très-modérés, adresses, bordereaux, circulaires, cartes de visite, étiquettes, plans, dessins, musique, &c. &c.

L'AUTOGRAPHIE mérite une attention particulière, par ce moyen toute personne qui désirerait avoir des lettres ou tout autre écrit fait de sa main, peut en obtenir au moins 100 exemplaires en 3 heures de tems.
14 mai—7,3ps

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.
Bureau du commissaire, 11 mai 1833.

LA somme de 30,000 piastres ayant actuellement été payée aux commissaires de la banque du Commerce de la Nlle.-Orléans, avis est par les présentes donné (selon la 3me. section de la charte) qu'une élection de 11 directeurs, aura lieu à leur bureau, rue Royale, No. 71, samedi le 25 mai courant, entre 3 et 8 heures de l'après-midi.
Par ordre des commissaires. ROBERT G. DIXON,
11 mai—11 Secrétaire.

AVIS.—A. L. PLOUGH, *Dentiste*, continuera sa profession durant l'été, à sa résidence rue St. Charles, No. 7, trois portes après la rue du Canal.
14 mai—4

A LOUER.—La maison située rue du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement, s'adresser à
13 mai I. OGDEN & CO.

VINS de Cette et de Catalogne, le premier en quarts de barrique, et le dernier en barils indiens, en débarquement et à vendre par
[illegible] mai LINCOLN & GREEN.

QUARTIER-GENERAL, Louis. Division,
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1833.

ORDRE.

LE Colonel S. W. JUSTAMOND ayant été dûment élu au grade de Brigadier Général de la 1ère. brigade de la milice de la Louisiane, devra être obéi et respecté en conséquence.
11 mai PIERRE LACOSTE, maj. général.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 20 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les esclaves et terrains ci-après, dépendant de la succession de feue veuve Nicolas Roche, née Boyer:

Pélagie, négresse âgée de 42 ans, cuisinière, blanchisseuse, maladive.

Wisey, mulâtresse de 30 ans, blanchisseuse et un peu couturière.

Polly, négresse de 55 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

Rosette, négresse âgée de 40 ans, depuis longtemps marchande de légumes sur la Levée, avec sa fille Louise âgée de 5 ans.

Un îlet de terre situé au faubourg Gravier, entre les rues Gravier, St. Paul, Pigeonnier et Girod, divisé en lots conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions:—Les esclaves payables un quart comptant et la balance dans un an; et les Terrains à 1, 2 et 3 ans en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 mai—9

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 21 courant, à 4 heures de l'après-midi, dans la rue d'Orléans, en face du Théâtre français, une quantité de vins, liqueurs, chaises, tables, lits et leurs accessoires, rideaux, tableaux, lampes, linge de table, bouteilles vides, &c. et un grand assortiment d'ustensiles de cuisine, le tout appartenant ci-devant à Jean Toye et dont il a fait cession à ses créanciers. 20 mai.

PAR J. LEVY et WHITING.

AUJOURD'HUI, 20 courant, au magasin d'encan, il sera vendu un envoi de marchandises sèches, consistant en Toiles, Cotons, gingas, et autres articles. 20 mai.

PAR DUTILLET & DOMINGON.

IL sera vendu à la bourse Hewlett, le 25 mai prochain, à midi, une Terre située dans le faubourg Washington, à dix sept arpents de la presse à coton, bornée d'un côté par la propriété de M. L. B. Macarty, et de l'autre par celle de Mr. Albert Piernas. elle est cultivable à 30 arpents du fleuve, cette différence remarquable dans l'élévation du terrain, comparativement aux propriétés environnantes, est due à l'alluvion formée par les eaux d'un canal de moulin qui a couvert cette terre pendant 15 ans; elle se compose des habitations qui appartenaient à Messrs. David Olivier et Lombard fils: ces deux habitations seront divisées et vendues en lots de ville suivant un plan qui sera exposé à la dite bourse: c'est la seule terre qui reste à diviser à la proximité de cette ville: sa façade est celle qui offre le plus d'avantage pour le travail de ceux qui font le commerce des bois sur le fleuve.

Les termes de la vente: sont payable à 1, 2, 3 et 4 ans avec hypothèque et en billets dont le premier terme seulement sera endossé; les acheteurs seront reçus à payer comptant sous l'escompte de sept pour cent par an.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, notaire; les adjudicataires se feront mettre en possession et à leurs frais par M. B. Boisson, arpenteur.
18 mai—[illegible]

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

IL sera vendu, mardi, 21 du courant, à 3 heures et demie, au-dessous du chemin-à-coulisses, en débarquement du navire William Brown, de Liverpool,

100 paniers de Faïence, bien assorti pour les marchés du Mexique, de la Louisiane et des Antilles. 18 mai

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 23 courant, il sera vendu à midi, au café de Hewlett.

3 LOTS DE TERRE, mesurant chaque, 25 pieds de face à la rue Victoire, sur 128 de profondeur, situés entre les rues des Français et le Chemin-à-Coulisses, mitoyens avec la bâtisse ci-devant à M. Courgeoles et face aux propriétés de M. Adre. Milne.

Conditions—Payables à 6, 12 18 et 24 mois. 17 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 21 mai, à la Bourse, à midi, la négresse SUZANNE, âgée de 26 ans, et son enfant BENJAMIN, âgé de 2 ans; elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, elle est d'un très bon caractère et très vive, étant dans le pays depuis 3 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Félix de Armas, not. pub. 16 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

LA vente des 250 TERRAINS DE L'HABITATION DOUSSOU aura lieu le 22 mai.

Conditions: payables aux 1ers. de mai 1834, 1835 et 1836, en trois paiements égaux, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs, qui devront également à leurs frais se faire mettre en possession. 16 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 21 mai, au Café de Hewlett, un Terrain de valeur, situé rue Polymnie, faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet après le chemin de Carollton, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, savoir: une maison non-terminée, ayant deux chambres, une gallerie derrière, un cabinet et une cuisine dans le fond de la cour. Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions, moitié comptant et le reste à 12 mois, en billet endossé à satisfaction. Il y a une hypothèque sur cette propriété, qui sera levée avec l'argent comptant.

L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 mai

A VENDRE.—Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, en face de la place Franklin, rue des Français, entre Amour et Bons-Enfans, mesurant 50 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, sur lequel il existe une Maison, No. 135, divisée en 4 appartements et une cuisine. Si d'ici au 20 mai, il n'est point vendu à l'amiable, il le sera le dit jour, à l'encan, à la Bourse Hewlett, par H. J. Domingon. Conditions: un tiers comptant, un tiers à six mois, et l'autre tiers à douze mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 19 avril—6, 1ps

AVIS.—Etant sur le point de m'absenter de la Nouvelle-Orléans, je préviens le public que j'ai laissé M. Louis Pilié, rue de Chartres, mon agent, mon fondé de pouvoir, et que c'est à lui que devront s'adresser ceux qui pourraient me devoir, comme ceux qui auraient à me faire des réclamations ou à me donner quelques notices. Le Sr. Pilié étant autorisé en tout à me représenter comme si j'étais présent.
13 mai—4 F. FORMENTO, *médecin.*

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5,50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 45 onces de pain pour un escalin. 18 mai.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
13 mai P. J. TRICOU.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée, Nouvelle-Orléans, 18 mai 1833.

ON recevra ce mois ci les propositions des soumissionnaires, pour enfoncer des pieux sous le wharf. Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la compagnie, entre 4 et 6 heures du soir de l'après-midi.
19 mai WM. HUDSON, secrétaire.

LE soussigné étant sur son départ pour New-York, offre à vendre à l'amiable, un SODA WATER complet comme il n'en est pas encore venu ici, qui consiste en une pompe de la première qualité avec 2 roues en fer et deux manivelles; 6 fontaines en cuivre de la première qualité, 6 robinets, 5 rafraîchissoires en cuivre avec leurs baquets, 4 tubes en argent, 4 vases en marbre, 1 comptoir couvert en acajou, 1 dame-jeanne, huile de vitriol, 3 barils de marbre moulu, 1 gazomètre en cuivre, &c.

Ces articles sont exposés pour être vus dans la rue St. Joseph et celle des Magasins. Si cet établissement n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 24, il sera exposé en vente publique le 25, à l'encan de M. J. Le Carpentier, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.
18 mai 3* JEAN LAROUET, [illegible]

A VENDRE.—Un petit envoi de Chapeaux de Livournaise, propres aux marchés du Mexique, qu'on laissera à bon marché. Aussi, une quantité d'Aiguilles fines en boîtes de dix milliers.
S. EVERITT,
[illegible] mai rue St Louis, No 10

LES personnes ayant des réclamations à la succession de feu Martin Fierdebras, sont par le présent notifiées de se faire connaître, et de présenter leurs réclamations respectives, et les titres par lesquels ils sont établis. Et toutes personnes devant à la dite succession, de quelque manière que ce soit, d'en payer le montant à l'un des soussignés, si elles veulent éviter tous frais.
J. B. RYON, exécuteur test.
JOHN CULBERTSON, avocat.
18 mai—10 rue St. Anne, No. 59.

AVIS.—MM. les membres composant le Cercle du Commerce, sont invités à se rendre samedi prochain, 18 du courant, à 6 heures du soir, au local du Cercle, pour l'adoption des réglemens de cet établissement.
16 mai Z. A. BORDIER, secrétaire.

$25 DE RECOMPENSE.

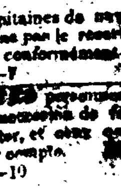

S'IL est pris en ville, et en outre tous les frais raisonnables, s'il est pris hors de la ville, pour quiconque arrêtera le mulâtre nommé WISLEY, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds 7 à 9 pouces, mesure anglaise; joli de figure, et ne parlant qu'anglais; cet esclave a servi quelques fois dans les hôtels, et a toujours bien habillé.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à bord, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.
A. RIVERAU,
14 mai—7 Hôtel de la Marine.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu [illegible] sont priées de les présenter, et ceux qui lui doivent sont aussi priés de solder leur compte. [illegible], exécutrice, T. H. MAPO[illegible], exécuteur.
14 mai—10